

Révéler la passion qui vous anime

Objet :
Examen juges GF 2^{ème} échelon

Destinataires :

Responsables des juges des Associations BFC

Copie à :

Marc LECHENNE
Annie FLENET
Nicole GRILLOT

Besançon,
Le 08 Février 2017

Chers Amis,

La commission **JUGES** a programmé une session d'examen
«**JUGE DÉPARTEMENTAL 2^{ème} échelon féminin**».

Elle se déroulera

Le samedi 10 juin 2017 à partir de **8 h 30**
Centre Diocésain – 20 Rue Mégevand – BESANCON
Le code du parking vous sera communiqué ultérieurement

Documents à joindre à la feuille d'inscription :

- Photocopie recto verso de la carte JUGE 1^{er} échelon
- Numéro licence bien inscrit sur la feuille d'inscription
- 1 chèque de 32.00 € ordre COMITE REGIONAL BFC PAR VIREMENT BANCAIRE

La feuille d'inscription accompagnée des documents devra être retournée à

**FSCF COMITE REGIONAL BFC
EXAMEN JUGES GF
20 Rue Megevand 25041 BESANCON CEDEX**

Pour le 10 avril 2017 DERNIER DELAI

AUCUNE INSCRIPTION ARRIVÉE APRES CETTE DATE NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉE CAR NOUS DEVONS ENVOYER **NOS INSCRIPTIONS A LA FEDE SIX SEMAINES A L'AVANCE.**

Merci de votre collaboration et salutations amicales et sportives.

Pour la Commission JUGES
Marie France JUNOD

Conditions pour être candidat :

- Etre licencié
- Avoir 15 ans dans l'année
- Etre titulaire de la carte Juge 1^{er} échelon
- Avoir participé aux cours de formation
- Avoir noté des compétitions districales, départementales ou Régionales

Epreuves écrites : portent sur le programme fédéral de la saison en cours des imposés (A/J) du 1^{er} au 5^{ème} degré.

- 7 questions sur les généralités
- Et 7 questions sur les agrès choisis par le candidat

Une connaissance de l'écriture symbolique des éléments cotés est nécessaire

Epreuve pratique : deux mouvements pour des notes de base (un 4^{ème} et un 5^{ème}) qui seront expliqués par les responsables de la session d'examen

5 mouvements seront notés – voir tableau ci-dessous

Examen J2	ECRIT	PRATIQUE
4 AGRES	35 QUESTIONS à 2.00 pts 7 sur les généralités 7 sur chacun des 4 agrès	Saut – barres – poutre – sol 1/3 ^{ème} – 2/4 ^{ème} – 2/5 ^{ème}
3 AGRES	28 QUESTIONS à 2.00 pts 7 sur les généralités 7 sur chacun des 3 agrès	Aux agrès choisis 1/3 ^{ème} – 2/4 ^{ème} – 2/5 ^{ème}
2 AGRES	21 QUESTIONS à 2 pts 7 sur les généralités 7 sur chacun des 2 agrès	Aux agrès choisis 1/3 ^{ème} – 2/4 ^{ème} – 2/5 ^{ème}

Conditions d'admission

Pour être admis Juge 2^{ème} échelon, les candidats doivent obtenir l'écrit et la pratique sur au moins 2 agrès sur 2 saisons maximum.

EXAMEN	ECRIT	PRATIQUE
4 AGRES	42/70	3 notes sur 5 à chaque agrès
3 AGRES	33/56	3 notes sur 5 à chaque agrès
2 AGRES	25/42	3 notes sur 5 à chaque agrès

Tout ce qui est acquis (écrit et pratique) est conservé pendant une saison